

Livre publié par Bookelis

PRÉPARATION AU CRFPA

L'INDISPENSABLE

**Méthodologie et connaissances indispensables
pour préparer les épreuves écrites et orales,
tenant compte de la réforme du CRFPA, et
de la réforme de la justice du XXIème siècle.**

**Oeuvre protégée par le droit sur la propriété intellectuelle :
toute reproduction, téléchargement illicites au mépris des
droits d'auteur seraient constitutifs du délit de contrefaçon
sanctionné par le Code de la propriété intellectuelle.**

PLAN DE L'OUVRAGE :

PREMIÈRE PARTIE : PROGRAMME, MÉTHODOLOGIE ET NOTIONS ESSENTIELLES AUX ÉPREUVES DU CRFPA

CHAPITRE I. PROGRAMME ISSU DE LA RÉFORME DU CRFPA

CHAPITRE II. MÉTHODOLOGIE ET ACTUALISATION ESSENTIELLES AUX ÉPREUVES DU CRFPA :

1. MÉTHODOLOGIE DE LA NOTE DE SYNTHÈSE.

2. ACTUALISATIONS SYNTHÉTIQUES CONCERNANT LE DROIT DES OBLIGATIONS, L'APOLOGIE DU TERRORISME, L'INCESTE, L'EUTHANASIE.

3. MÉTHODOLOGIE DU GRAND ORAL : COMMENT POUVOIR TRAITER TOUS THÈMES À L'ORAL ? COMMENT MAÎTRISER L'EXPRESSION ORALE ? LA MAÎTRISE ET L'UTILISATION APPROPRIÉE DES NOTIONS DE LIBERTÉS PUBLIQUES ET DROITS FONDAMENTAUX

CHAPITRE III. NOTIONS DE CULTURE JURIDIQUE ET GÉNÉRALE INDISPENSABLES AU NOUVEAU PROGRAMME DU CRFPA

1. LE DROIT DONNE-T-IL RÉPONSE À TOUT ?

2. SÉCURITÉ ET LIBERTÉS FONDAMENTALES, POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ...

3. JUSTICE ET MÉDIAS

4. PEUT-ON PARLER D'UNE «CRISE DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE ?

5. POURQUOI MAINTENIR LE COSTUME D'AUDIENCE/LA ROBE?

6. FAUT-IL UN LANGAGE JUDICIAIRE ?

7. FAUT-IL SUPPRIMER LE JUGE D'INSTRUCTION ?

8. L'AVENIR DE L'EUROPE ?

9. QU'EST-CE QUE LA JUSTICE ?

10. HISTOIRE DU BARREAU ET DE LA MAGISTRATURE: NOTIONS ESSENTIELLES AU GRAND ORAL DU CRFPA

DEUXIÈME PARTIE : ENTRAÎNEMENT AU GRAND ORAL

ENTRAÎNEMENT A PARTIR DE SUJETS DE LIBERTÉS PUBLIQUES, DROITS FONDAMENTAUX, CULTURE JURIDIQUE ET GÉNÉRALE DU GRAND ORAL.

EXEMPLES DE SUJETS PROPOSÉS :

LA FAMILLE JUDICIAIRE

JUSTICE ET POLITIQUE

LE DROIT DONNE-T-IL RÉPONSE À TOUT ?

PRESSE ET JUSTICE

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

LA VERITE EST-ELLE UN IMPERATIF ?

JUSTICE ET LIBERTÉ : LES ENJEUX

AVOIR LE CHOIX DE SA FIN DE VIE DOIT-IL ÊTRE UN DROIT ?

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FACE AU TERRORISME

ANNEXES : RÉFORME DE LA JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE, RÉFORMES RÉCENTES À CONNAÎTRE. LISTE DE SUJETS DU CRFPA EN FIN DE PRÉPARATION.

PREMIERE PARTIE

PROGRAMME DU CRFPA METHODOLOGIE ET NOTIONS ESSENTIELLES AUX EPREUVES

Cette préparation poursuit une finalité pratique : transmettre avec clarté les méthodes et les connaissances indispensables, *sans lesquelles il est inconcevable de pouvoir préparer les épreuves écrites et orales.*

CHAPITRE I

PROGRAMME ISSU DE LA

REFORME DU CRFPA

RÉFORME DU CRFPA/PROGRAMME

A la fin de l'année 2015, le secrétaire d'état chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche s'était prononcé sur la création de l'examen unique de la profession d'avocat.

A cet occasion, ce dernier a rappelé qu'avec *“210 000 étudiants, la filière juridique est la plus nombreuse mais aussi celle qui connaît la plus forte croissance dans les autres filières”*.

Or, **les taux de réussite varient de 13 à 58%**, tandis que l'on dénombrerait pas moins de 704 sujets d'examen différents chaque année.

Les ministères de la Justice et de l'Enseignement supérieur ont donc décidé **la création d'une épreuve unique**, organisée le même jour, avec des critères de correction uniques.

Les corrections sont confiées à des jurys composés d'universitaires et d'avocats.

Le nouveau programme ci-après précisé met notamment l'accent sur la note de synthèse, le grand oral de culture général.

La réforme valorise les compétences transversales : capacité de synthèse et d'argumentation, mobilisation des connaissances juridiques dans un but pratique.

Le droit des obligations reste obligatoire, affecté d'un coefficient majoré.

PROGRAMME DU CRFPA

1. épreuves écrites :

Droit des obligations 3H (Coeff. 2)

Le programme est composé des thèmes suivants :

- Contrats
- Responsabilité civile
- Régime général de l'obligation
- Preuves

Cette épreuve peut consister en une consultation juridique.

Note de synthèse 5H (Coeff. 3)

Cette épreuve est décisive eu égard à son coefficient. Elle ne fait appel à aucune connaissance particulière mais *une méthodologie est indispensable compte tenu de l'importance de cette épreuve (voir le chapitre I de cet ouvrage).*

Un cas pratique dans votre matière de spécialité au choix parmi 6 matières 3H (Coeff. 2)

Matières au Programme :

Droit civil

- Biens
- Famille
- Régimes matrimoniaux
- Contrats spéciaux
- Sûretés

Droit pénal

- Droit pénal général
- Droit pénal spécial
- Régime spécial de l'enfance délinquante
- Droit pénal des affaires
- Droit pénal du travail
- Droit pénal international et européen

Droit social

- Droit du travail
- Droit de la protection sociale.
- Droit social international et européen.

Droit des affaires

- Commerçants et sociétés commerciales
- Actes de commerce
- Fonds de commerce
- Opérations bancaires et financières
- Droit des procédures collectives

Droit administratif

- Droit administratif général
- Droit administratif spécial

Droit international et européen

- Droit international privé
- Droit international public
- Droit du commerce international
- Droit européen

Une épreuve de procédure en lien avec votre matière de spécialité. 2H (coeff 2).

Cette épreuve peut être une consultation juridique.

Si votre matière de spécialité est le droit civil, droit social, ou droit des affaires, l'oral portera sur la procédure civile (incluant les modes alternatifs de règlement des différends et les procédures civiles d'exécution).

Si votre matière de spécialité est le droit pénal, l'oral portera sur la procédure pénale et le droit de l'exécution des peines.

Si votre matière de spécialité est le droit administratif, l'oral portera sur la procédure administrative contentieuse (compétence, recours, instance).

Si votre matière de spécialité est le droit international et européen, l'oral portera soit sur la procédure civile (incluant les modes alternatifs de règlement des différends et les procédures civiles d'exécution), soit sur la procédure administrative contentieuse (compétence, recours, instance).

Voir le détail ci-après :

Droit civil
Procédure civile
Modes alternatifs de règlement des différends
Procédures civiles d'exécution

Droit Pénal
Procédure pénale
Droit de l'exécution des peines

Droit social

- Procédure civile
- Modes alternatifs de règlement des différends
- Procédures civiles d'exécution

Droit des affaires

Procédure civile

Modes alternatifs de règlement des différends

Procédure civile d'exécution

Droit administratif

Procédure administrative contentieuse

- Compétence
- Recours
- Instance

Droit international et européen

Procédure civile et modes alternatifs

de règlement des différends

- Procédures civiles d'exécution

ou

Procédure administrative contentieuse

- Compétence
- Recours
- Instance

II Épreuves orales

Le Grand oral 45 min (Coeff. 4)

Le programme de l'épreuve sera composé des thèmes suivants :

- Culture juridique générale
- Origine et sources des libertés et droits fondamentaux
- Régime juridique des libertés et droits fondamentaux
- Principales libertés et les principaux droits fondamentaux

L'épreuve se déroule en séance publique. Après une préparation **d'une heure**, elle consiste en un exposé de **15 minutes** suivi d'un entretien de **30 minutes** avec le jury.

Oral de langue (coeff 1) :

Aux choix : anglais, espagnol, allemand, italien, arabe classique, chinois, hébreux, japonais, portugais, russe.*

REMARQUE :

Concernant les épreuves d'admissibilité, une importance essentielle est accordée aux épreuves de note de synthèse, droit des obligations et procédure.

1 la note de synthèse devient l'épreuve au plus haut coefficient, raison pour laquelle cet ouvrage en rappellera la méthodologie essentielle (coefficient 3 au lieu de 2). La durée de l'épreuve est inchangée 5 heures.

2 L'épreuve de droit des obligations reste obligatoire, affectée d'un coefficient 2 au lieu de 1.

3 L'épreuve juridique sous forme de cas pratique est à choisir choisir parmi 6 blocs de matières (au lieu de 11)
Le regroupement des matières en 6 blocs vise à avoir une meilleure connaissance générale. Le coefficient reste inchangé.

4 Enfin, le choix de l'épreuve de procédure dépend des matières choisies au niveau de l'épreuve juridique 3.

Concernant les épreuves d'admission, **le Grand Oral voit son coefficient renforcé (coeff 4 au lieu de 3).** La durée est rallongée de 15 mn pour favoriser l'entretien avec le jury qui se tient en séance publique. L'épreuve juridique disparaît.
L'épreuve de langue est inchangée.

Le coefficient du grand oral étant le plus important, nous traiterons tout particulièrement de la méthodologie et de sujets intéressant cette matière -notions de culture juridique et générale, *de libertés publiques et droits fondamentaux essentielles.*

Cette préparation abordera en outre la méthodologie de la note de synthèse, les modifications relatives au droit des obligations, au divorce.

Seront plus généralement abordées toutes notions requises pour la préparation au CRFPA, ainsi que des techniques permettant de maîtriser l'expression orale relative à tous sujets.

Soyez par ailleurs attentif à la réforme de la justice du XXIème siècle traitée en fin d'ouvrage. Il est impossible de passer les oraux et les écrits du barreau sans être au courant de cette réforme.

Conseils essentiels :

1- Soyez particulièrement attentif au chapitre II de cette préparation concernant **la METHODOLOGIE des épreuves : note de synthèse, épreuves juridiques et Grand Oral**. Ce chapitre vous permettra de réviser en allant à l'essentiel.

2 Un avocat est un **praticien du droit** : cette préparation aborde en conséquence **les grandes réformes que vous devez connaître** : droit des obligations, réforme de la justice du XXIème siècle...

2- Pour le **Grand Oral**, le programme issu de la réforme intègre non seulement les droits et libertés fondamentales (origine, régime, contenu) mais aussi **la culture juridique générale**.

Soyez attentifs aux consignes relatives à la maîtrise de l'**expression orale** ainsi qu'aux notions de libertés publiques, droits fondamentaux et **de culture juridique générale**.Voir les chapitre II et III.

3- Ne soyez **jamais destabilisé** si vous ne connaissez pas une réponse, mais montrez que vous êtes capables d'argumenter. Cette préparation vous proposera des méthodes appropriées.

4- Vous devez être capables de prendre de la hauteur de vue par rapport aux thèmes de société se rattachant à la justice. Par conséquent, vous devrez maîtriser les questions du chapitre III (médias et justice, sécurité et libertés fondamentales, le port de la robe...).

5- Important !!!

On vous demande parfois à l'oral de **défendre une position, une thèse, une idée.**

Par exemple : défendez l'idée selon laquelle il n'existe pas de "droit à la mort".

Entraînez-vous à défendre cette thèse, tout en cherchant les arguments adverses et en les contrecarrant.

Voir les consignes données dans le cadre de ce livre et la liste des sujets en fin d'ouvrage.

Vous devez connaître la réforme de la justice du 21ème siècle, **dont vous trouverez la synthèse dans cette préparation.**

CHAPITRE II

METHODOLOGIE ET ACTUALISATION ESSENTIELLES AUX EPREUVES DU CRFPA

1. Méthodologie de la NOTE DE SYNTHÈSE

2. Actualisations synthétiques concernant le DROIT DES OBLIGATIONS, l'apologie du terrorisme, l'inceste.

3. Méthodologie du GRAND ORAL : comment pouvoir traiter tous thèmes à l'oral ? Comment maîtriser l'expression orale ? Le recours approprié aux notions de libertés publiques.

1. Méthodologie de la NOTE DE SYNTHÈSE

Cette épreuve est souvent redoutée par les étudiants.

Vous allez devoir lire et analyser les documents, puis les classer. L'entraînement est indispensable pour pouvoir traiter cette épreuve dans les temps, certains étudiants obtenant une note éliminatoire parce qu'ils ne la terminent pas.

Voici la synthèse des règles à respecter en vue de préparer cette épreuve :

- Prendre connaissance de la liste des documents par un **survol rapide. Lire et synthétiser** chaque document. A ce niveau, apprendre à aller à l'essentiel. Ainsi un résumé en entête de document est parfois suffisant ; dans un arrêt de la Cour de Cassation, il conviendra de saisir le passage essentiel de l'arrêt par lequel la Cour se prononce sur un point de droit, pour casser un arrêt (partiellement ou intégralement) ou rejeter le pourvoi
- La synthèse de chaque document se fera en fonction de ce qui vous convient le mieux ; d'où l'importance de l'entraînement (simple surlignage des éléments essentiels pour les uns, prise de notes au brouillon, voire les deux procédés...).
- **Classer chaque document** (et plus précisément la synthèse que vous en avez faite) pour pouvoir les intégrer **dans un plan** cohérent en deux parties ; **contrairement à l'épreuve de culture générale, les plans techniques (principe, régime...) sont recommandés.**

- Passer à la rédaction de la note de synthèse comportant en principe **l'introduction (qui peut déjà viser un document et ne doit rien ajouter aux pièces versées), deux parties, une conclusion n'étant pas requise. Citer chaque document auquel vous vous référez (ex : doc 2 ; doc 27 ...)**

- Ne rien ajouter aux documents, aucune prise de position ou avis personnel.

- La note ne doit pas excéder quatre à cinq pages.

- Des conseils de forme élémentaires sont à respecter comme pour tout devoir (aucune faute d'orthographe, lisibilité, structures grammaticales correctes...)

Certains ouvrages vous proposent des temps précis pour respecter chaque phase de préparation (exemple : survol : 15 mn ; analyse : 1h30 ; rédaction du plan détaillé : 1h ; rédaction du devoir : 2 h ; relecture : 10 mn).

En réalité, l'essentiel est de vous astreindre à terminer la note de synthèse dans les temps impartis en fonction de votre rythme de lecture et de votre niveau d'assimilation.